



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 25 février 2020

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Nicolas ALLART, Thierry DESESSART, Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY, Jacky ROUSSEL.

Excusé :

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

1-) Courriers

Suite au courrier de l'AS Noailles-Cauvigny (19/09), il apparaît que sur le relevé de renouvellement des licences la date indiquée est celle d'une mise à jour de la licence. Après vérification des informations M. Walter Pannier (US Attichy) et M. Gabriel Vaucher (AS Noailles-Cauvigny) pourront représenter leur club pour la saison 2019-2020.

US Lassigny (19/09) sur la non représentation du Club par M. Antoine Baillet. Une explication de l'article 33.g du statut de l'arbitrage a été faite.

JS Thieux (26/09) sur l'application du statut de l'arbitrage lors de la saison 2018/2019. La même réponse que celle du 26/06/2019 a été faite.

ETS Remy (27/09) sur le rattachement d'un arbitre. Une explication de la démarche à suivre a été faite.

ASC Val d'Automne (01/10) sur la non représentation du club par M. Jean-Baptiste Dorchies. La licence a été renouvelée après la date du 31/08/2019.

US Mouy (25/01) pour une explication de l'article 47.4 du statut de l'arbitrage. Une explication a été faite téléphoniquement.

2-) Constat des clubs en infraction au 1^{er} février 2020

Conformément au statut de l'Arbitrage (articles 8, 41, 46 & 47), la Commission établit un constat intermédiaire des clubs évoluant en compétition du District de l'Oise de Football et en infraction au 1^{er} février 2020 et en dresse la liste qui suit :

AUNEUIL AS – D2

BEUVRAIGNES US – D4

BLARGIES RC – D4

COMPIEGNE FC GEN. ECDR – D4

GAUDECHART US – D4

GRANDVILLIERS AC – D1
 HENONVILLE AS – D4
 LASSIGNY US – D1
 MONTMACQ AS – D4
 PONTPOINT AS – D3
 RIBECOURT US – D1
 SACY ST MARTIN FC – D4
 SILLY LE LONG AMS – D1
 ST PAUL FC – D3
 THIERS SUR THEVE ES – D4
 TRACY LE MONT AMS – D3
 VERNEUIL EN HALATTE AS – D1

La commission informe les clubs cités ci-dessus que ceux-ci seront en infraction au 15 juin 2020 et en conséquence subiront des sanctions sportives et financières.

3-) Formations arbitres première partie de saison

La Commission prend note de la liste des nouveaux arbitres stagiaires reçus au stage de Ribécourt et ceux de la session de décembre; elle leur souhaite la bienvenue au sein du corps arbitral soit au total 39 arbitres ; elle rappelle à ces nouveaux arbitres ainsi qu'aux clubs concernés que le quota minimum de match d'ici le mois de juin sera au prorata des journées restant à jouer.

Liste des nouveaux arbitres et clubs concernés :

Arbitre	Club
ALEIXO José	Pont Ste Maxence US
BAGALA Benjamin	Chambly FC
BARTOLOTTA Gianni	Amblainville FC
BENABED Nassim	Standard Montataire FC
BENABED Sofiene	Standard Montataire FC
BROUET Tristan	Breuil le Sec US
CASTAGNA Laurent	Cires les Mello US
CHAPELLE Charlotte	Chambly FC
CHEKLAL Mohammed Elamine	Indépendant
CLEMENT Anaïs	Chambly FC
COURTIN Mathis	Hermes BAC
DANSOKO Samba	St Crépin USR
DE PREMONVILLE Clément	Amblainville FC
DEMETZ Raphaël	Paillart US
DUMAS Arnaud	Ruraville FC
GASPART Marine	St Just des Marais FC
GUILLAUME Matis	Lagny Plessis FC
HAMON Maël	Chevrières-Grandfresnoy US
JAMAL Kamil	Nogent US
LEDRU William	Chaumont CS
LEVEL Maxime	Villers St Paul US
LEVEQUE Théo	Chiry-Ourscamp FC
LOUBAR Merzek	Crevecoeur le Grand US
MACHUELLE Quentin	Etouy-Agnetz US
MENUSIER Kelvin	Nointel FC
MIGOTTI Jimmy	Noailles-Cauvigny AS
NGA ABENA Bernadette	Compiègne AFC

OLIVIER Mathéo	Margny US
PAREDES Mathieu	Crépy en Valois US
PINARD Aurélien	Plessis Brion US
POURCIN Cédric	Plessis Brion US
PREVOST Corentin	Pont Ste Maxence US
ROBAS Vincent	Mouy US
ROCHE Tony	Chaumont CS
ROGER Aubry	Canly FC
SAKHANOKO Fodie	Pont Ste Maxence US

Le prochain examen de candidat à l'arbitrage sera au mois de mai 2020 et nous invitons les clubs à demander rapidement un ou des dossiers pour des futurs arbitres.

4-) Règlements particuliers du DOF

La commission prend connaissance de la liste des arbitres auxiliaires, ainsi que de la liste des observateurs et constate qu'aucun club ne peut remplir pour la saison 2019/2020 les conditions liées aux articles 6.1 et 6.4 des règlements particuliers du DOF.

5-) Rappels

La Commission rappelle aux clubs qu'il ne s'agit que d'un état intermédiaire susceptible d'appel auprès de la Commission d'Appel des Affaires Générales (article 8 du Statut de l'Arbitrage).

La Commission invite les clubs qui souhaitent connaître le nombre de matchs officiés par leur arbitre par rapport au quota en vigueur pour la saison 2019/2020 à consulter l'application Footclub : (Compétitions, arbitres désignés, sélectionner l'arbitre, ensuite saisir match du 01/07/2019 à la date du jour et afficher) attention les matchs où il est affiché RP sont les matchs reportés et ne rentrent pas dans le quota.

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Prochaine réunion : date à définir.

**Le Président,
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,
Jacky ROUSSEL**